



Envoi au contrôle de légalité le : 12 juillet 2024

Publication électronique le : 12 juillet 2024

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

REUNION DU 8 JUILLET 2024

PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE LEROY

Secrétaire : Mme Sylvie MEYFROIDT

Étaient présents : M. Jean-Claude LEROY, Mme Mireille HINGREZ-CÉRÉDA, M. Daniel MACIEJASZ, Mme Valérie CUVILLIER, Mme Maryse CAUWET, M. Ludovic LOQUET, M. Jean-Claude DISSAUX, Mme Laurence LOUCHAERT, Mme Karine GAUTHIER, M. Alain MEQUIGNON, Mme Evelyne NACHEL, Mme Florence WOZNY, M. Jean-Jacques COTTEL, Mme Caroline MATRAT, M. Sébastien CHOCHOIS, Mme Sophie WAROT-LEMAIRE, M. André KUCHCINSKI, Mme Carole DUBOIS, M. Olivier BARBARIN, M. Etienne PERIN, Mme Maryse DELASSUS, M. Claude BACHELET, M. Bruno COUSEIN, Mme Stéphanie RIGAUX, M. Philippe FAIT, Mme Sylvie MEYFROIDT, M. Frédéric MELCHIOR, Mme Brigitte PASSEBOSC, M. François LEMAIRE, M. Marc SARPAUX, Mme Marie-Line PLOUVIEZ, M. Ludovic PAJOT, M. René HOCQ.

Excusé(s) : Mme Blandine DRAIN, Mme Bénédicte MESSEANNE-GROBELNY, M. Laurent DUPORGE, Mme Fatima AIT-CHIKHEBBIH, M. Pierre GEORGET, Mme Zohra OUAGUEF, Mme Maïté MULOT-FRISCOURT, Mme Emmanuelle LAPOUILLE, M. Alexandre MALFAIT, M. Steeve BRIOIS, Mme Emmanuelle LEVEUGLE.

Assistant également sans voix délibérative : M. Jean-Louis COTTIGNY, M. Bertrand PETIT.

Excusé(s) sans voix délibérative : M. Michel DAGBERT, M. Jean-Marc TELLIER.

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS ET L'ASSOCIATION DROIT AU VÉLO (ADAV) POUR LA
PROMOTION DU VÉLO
PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

(N°2024-299)

La Commission Permanente du Conseil départemental du Pas-de-Calais,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L.3121-14, L.3121-14-1, L.3211-1 et L.3211-2 ;

Vu la délibération n°2021-257 du Conseil départemental en date du 01/07/2021 « Délégation d'attributions à la Commission Permanente » ;

Vu la délibération n°2023-6 du Conseil départemental en date du 30/01/2023 « Plan vélo départemental » ;

Vu la délibération n°2022-316 du Conseil départemental en date du 26/09/2022 « Pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais » ;

Vu la délibération n°2023-106 de la Commission Permanente en date du 20/03/2024 « Convention de partenariat 2023-2027 entre le Département du Pas-de-Calais et l'Association Droit Au Vélo (ADAV) pour la promotion du vélo » ;

Vu le rapport du Président du Conseil départemental, ci-annexé ;

Vu l'avis de la 4^{ème} commission « Équipement et développement des territoires » rendu lors de sa réunion en date du 25/06/2024 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'attribuer la participation mentionnée à l'article V de la convention de partenariat 2023-2027, pour un montant total de 25 000 € au titre de l'année 2024, à l'Association Droit Au Vélo (ADAV), selon les modalités reprises au rapport et dans les termes de la convention jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 :

La dépense versée en application de l'article 1 de la présente délibération est imputée sur le budget départemental comme suit :

Code Opération	Imputation budgétaire	Libellé Opération	CP €	Dépense €
C04-849A01	6568//93849	Actions de sécurité routière	43 000,00	25 000,00

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 44 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe Union pour le Pas-de-Calais ; Groupe Rassemblement National ; Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 8 juillet 2024

Pour le Président du Conseil départemental,
La Directrice générale des services,

Signé

Maryline VINCLAIRE



..... Convention de partenariat

Objet : Convention de partenariat entre le Département du Pas-de-Calais et l'Association Droit au Vélo - ADVA pour la promotion du vélo.

Entre le Département du Pas-de-Calais, dont le siège est en l'Hôtel du Département, rue Ferdinand Buisson 62018 Arras Cedex 9, représenté par monsieur **Jean-Claude LEROY**, Président du Conseil départemental et dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente en date du 20 mars 2023,

Dénommé « Le Département »

d'une part,

Et

L'Association Droit au Vélo - ADVA, dont le siège est 5 rue Jules de Vicq, 59800 Lille, représentée par monsieur **Yannick PAILLARD**, Président du Conseil d'Administration,

Ci-après désigné par « l'ADVA »

d'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;

Vu le décret du 16 août 1901 modifié, pris pour l'exécution de la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu les statuts de l'Association Droit au Vélo - ADVA;

Vu la délibération de l'Assemblée Générale de l'ADVA en date du 25 janvier 2003 ;

Il a été convenu ce qui suit :

Préambule :

Déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », le Plan Vélo départemental 2022-2027, adopté en séance du Conseil Départemental le 30 janvier 2023, a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

Pour mener cette politique ambitieuse en faveur des vélos et répondre au mieux aux attentes des cyclistes, le Département du Pas-de-Calais souhaite renforcer les partenariats avec les autres collectivités mais aussi tisser des relations privilégiées avec les usagers cyclistes.

L'ADAV est une association très active pour la promotion de l'usage du vélo et regroupe plus de 2 800 adhérents au 31 décembre 2021.

Le Département soutient l'ADAV et souhaite renouveler la convention qui la lie.

Article 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques de l'ADAV et du Département dans le but d'assurer une meilleure prise en compte des déplacements cyclistes dans la gestion du domaine routier départemental ainsi que dans la réalisation des nouveaux aménagements et en particulier :

- les modalités du soutien départemental et d'en préciser les limites ;
- les engagements de chaque partie ;
- les moyens de contrôle du respect de ces engagements par chaque partie.

Article 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Article 3 : ENGAGEMENTS DE L'ASSOCIATION

L'ADAV s'engage à mener les activités qui contribuent à la réalisation de son objet, tel qu'il est défini à l'article 2 de ses statuts.

L'association s'engage notamment à :

- accompagner le Département dans la réalisation de son nouveau Plan Vélo, en participant aux réunions et en étant force de propositions pour l'écriture des actions ;
- participer en tant que partenaire du Département du Pas-de-Calais aux réunions pour la mise au point des projets d'aménagements cyclables, notamment pendant les phases de concertation, et relayer les avis des usagers cyclistes sur les projets présentés ;
- participer en tant que partenaire du Département du Pas-de-Calais aux réflexions et actions visant au développement du réseau des véloroutes et voies vertes ;
- échanger avec les usagers cyclistes sur les demandes en matière d'aménagement et d'utilisation des équipements existants. Ces données seront communiquées au Département. Celles-ci permettront de bien identifier la nature du problème posé et de suggérer des propositions d'aménagement en effectuant si nécessaire une vérification sur le terrain ;
- encourager l'émergence de réseaux cyclables permettant d'améliorer les conditions d'accessibilité et de desserte par les cyclistes des établissements scolaires et sportifs. L'aménagement, des structures d'accès aux

établissements scolaires et plus particulièrement aux collèges, doit en effet constituer l'un des axes forts de la politique cyclable départementale ;

- promouvoir, en tant qu'association, l'usage du vélo auprès des collégiens dans les établissements où le Département entame une réflexion visant à de nouvelles pratiques en termes de mobilité ;
- promouvoir, en tant qu'association, l'usage du vélo dans le Département du Pas-de-Calais par sa participation à l'élaboration et à la conduite des actions de communication et de sensibilisation menées par le Département à destination de ses services (semaine de la mobilité) mais aussi en externe en direction des usagers cyclables et du grand public (fêtes du vélo, opérations éclairages, stands de promotion, cartographie des aménagements cyclables...);
- être référent, aux côtés du Département du Pas-de-Calais, pour la mise en œuvre des démarches en faveur de l'éco mobilité initiées et accompagnées par le CREM (ex : challenge de l'écomobilité scolaire, plan de mobilité scolaire) ;
- connaître les aménagements cyclables du Département du Pas-de-Calais, afin d'échanger sur leur actualisation et sur la création d'un réseau à nœud (modification de tracé, réduction du nombre de boucles, signalisation directionnelle). Echanger avec les usagers cyclistes sur la cyclabilité des aménagements existants ;
- concerter avec le Département du Pas-de-Calais la réalisation des fiches techniques « Vélo » thématiques : accidentologie, double sens cyclable, chaucidou, ... en rapport avec le guide des recommandations pour les aménagements cyclables sur le réseau départemental et contribuer à son actualisation ;
- participer, en tant que partenaire du Département du Pas-de-Calais et référent des usagers cyclistes, aux formations techniques « vélo » pour les agents du Département à raison de deux par an (semaine de la mobilité, études et travaux) ;
- contribuer à l'émergence du dispositif Ma Mobilité 62 en informant les conseillers mobilité sur les dispositifs existants et les accompagner à hauteur d'une rencontre par an pour de la formation technique vélo auprès des publics cibles.

La mise en œuvre de ce programme d'actions par l'association devra par ailleurs être assurée en étroite collaboration avec toute autre association intervenant en faveur de la promotion de l'usage du vélo dans les différents territoires du Département.

L'association s'engage également à respecter les prescriptions de ses statuts pour son organisation et pour le fonctionnement de ses instances décisionnelles.

L'ADAV s'assure par tout moyen :

- de la tenue exacte et sincère d'une comptabilité respectant le plan comptable révisé.
- de la tenue et de leur transmission au Département des documents ci-après :
 - ✓ un rapport annuel d'activité quantitatif et qualitatif ;
 - ✓ un rapport annuel financier comportant les documents comptables et budgétaires suivants, certifiés par le commissaire aux comptes :
 - bilan ;
 - compte de résultat ;
 - documents annexes jugés nécessaires par l'une ou l'autre des parties ;
 - soldes intermédiaires de gestion ;
 - rapports et commentaires du commissaire aux comptes ;
 - le registre des délibérations des instances dirigeantes et des procès-verbaux des réunions de ces instances.
- du respect de ses obligations vis-à-vis de la réglementation sur l'utilisation des participations publiques.

Article 4 : ENGAGEMENTS DU DÉPARTEMENT

Le Département s'engage notamment à :

- considérer l'association comme un partenaire privilégié pour les aménagements en faveur des cyclistes et à instaurer des rencontres régulières avec les services élaborant les projets afin notamment de développer une approche partagée des conditions de la prise en compte des usagers cyclistes dans les aménagements proposés ;
- examiner les problèmes soulevés sur les aménagements cyclables et, dans la limite de ces compétences, apporter une réponse dans un délai raisonnable aux propositions d'aménagement faites par l'association ;
- apporter une participation annuelle pour aider l'association à mener les actions de promotion de l'usage du vélo selon les axes d'interventions que le Département souhaite tout particulièrement accompagner.

Article 5 : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION

Le Département verse à l'ADAV pour la réalisation de l'ensemble de ses activités une participation annuelle d'un montant de 25 000 € (vingt-cinq mille euros).

Une demande est à formaliser chaque année sur la plateforme de demande en ligne du Département.

Le paiement de la participation se fera en deux fois : un acompte de 50 %, soit 12 500 euros, sera au plus tard à la fin du premier semestre de chaque année. Le solde, soit 12 500 euros, interviendra après présentation du bilan d'activité de l'année.

L'ADAV fournira le bilan d'activité de l'année avant le 30 avril de l'année suivante.

Si le bilan d'activités n'est pas fourni, le Département sera en droit d'exiger le reversement de la participation déjà versé.

Le Département se réserve le droit de contrôler ou de faire contrôler, à tout moment sur pièce et sur place et sans préavis, par toute personne désignée à cet effet, le déroulement ou l'effectivité des activités de l'ADAV, ainsi que tous documents budgétaires et comptables.

S'il apparaît, y compris après expiration ou dénonciation de la présente convention, qu'une partie du financement départemental n'a pas été ou ne sera pas utilisée, ou bien qu'elle n'a pas été utilisée conformément aux obligations contractuelles ou réglementaires :

- le trop-perçu est reversé au Département ;
- le Département ne verse la participation que dans la mesure où celle-ci est nécessaire à la poursuite de l'action.

Article 6 : COMMUNICATION

Le soutien du Département à l'action visée à l'article 1^{er} sera mis en valeur par l'ADAV, notamment dans tous documents destinés à ses membres et à son public.

Article 7 : AVENANT

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant signé par les parties.

Article 8 : RÉSILIATION ET DÉNONCIATION

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, avec effet à l'expiration d'un délai de trois mois civils francs.

Article 9 : LITIGES

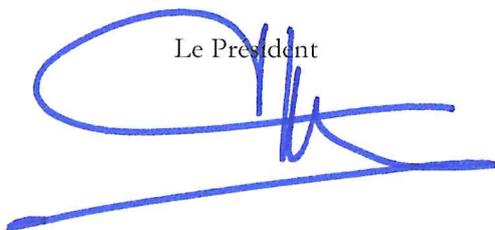
Le Tribunal Administratif de Lille est compétent pour juger des litiges relatifs à la présente convention.

Fait en 2 exemplaires originaux

Arras, le 12 AVR. 2023

Pour le Département du Pas-de-Calais

Le Président

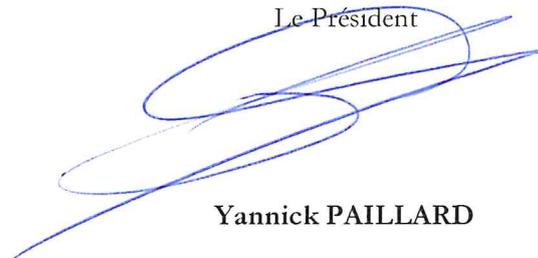


Jean-Claude LEROY

Lille, le 25 AVR. 2023

Pour l'Association Droit au Vélo

Le Président



Yannick PAILLARD



Pas·de·Calais
Mon Département

**Convention entre le Département du Pas-de-Calais
et *Droit au vélo* – ADVA**

Bilan des actions menées en 2023

Présentation de Droit au vélo - ADAV

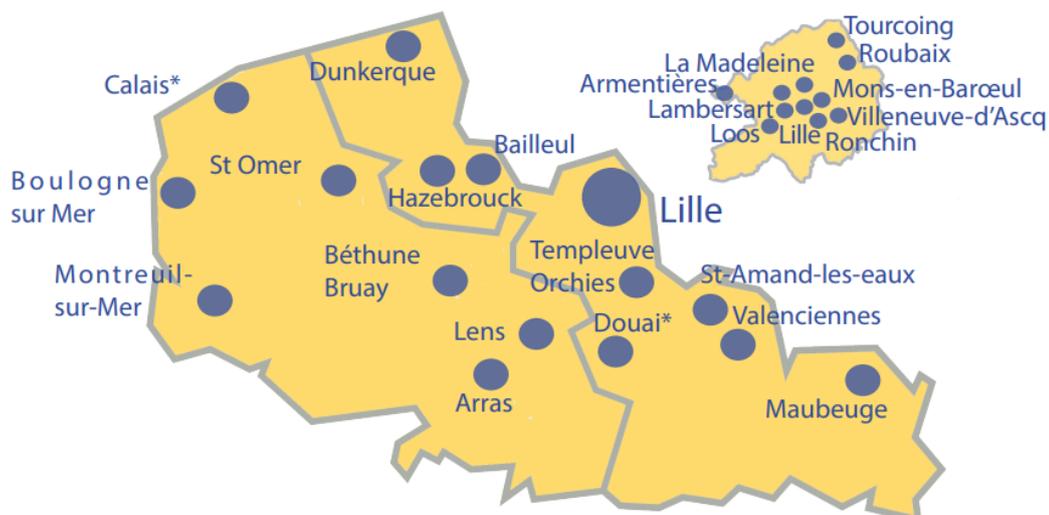
Créée en 1982, l'association Droit au vélo - ADAV s'est donnée pour but de **promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo)** et de manière générale, tous les modes de déplacements respectueux de l'environnement comme moyens de circulation privilégiés et alternatifs à la voiture individuelle, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de les représenter **dans la région des Hauts-de-France**.

Elle est membre de l'**AF3V** (Association Française de développement des Véloroutes et Voies Vertes), dont elle est la délégation pour le Pas-de-Calais et le Nord, de la **FUB** (Fédération française des Usagers de la Bicyclette) et de **Rue de l'Avenir**.

Fin novembre 2023, elle compte plus de **2 800 adhérents** et plus d'une centaine de bénévoles actifs. Son implantation est régionale, avec une soixantaine de correspondants locaux répartis sur le territoire du Pas-de-Calais et du Nord. Sur le reste de la région, elle travaille en concertation avec les associations de l'ex-Picardie, au sein de collectif Vel'Hauts de France créé à son initiative en 2016. Pour le **Pas de Calais**, comme pour l'ensemble du territoire couvert par l'ADAV, l'année 2023, dans la continuité des années précédentes, a de nouveau été marquée par la forte implication de ses antennes locales pour sensibiliser et accompagner les collectivités territoriales pour une meilleure prise en compte des mobilités actives dans les politiques publiques. Cela a notamment été le cas lors sur les antennes du Boulonnais, du pays de Saint-Omer, de Béthune-Bruay, de Lens, d'Arras, du Ternois et 7 Vallées et du Montreuillois.

L'association fonctionne avec un Conseil d'Administration de 15 membres maximum, une équipe de **9 salariés (8.6 ETP) au 30 novembre 2023**, un siège régional à Lille et des antennes locales dans le Pas-de-Calais et le Nord animées par des référents bénévoles nommés par le Conseil d'Administration. Les **principales implantations** de Droit au vélo sont représentées sur cette carte.

Nos principales implantations



* **Droit d'Vélo Douaisis,**
et **Opale Vélo Service** associations amies

Droit au vélo est **reconnue comme force de proposition** en matière de déplacement à vélo par de nombreuses collectivités territoriales des Hauts-de-France :

- Conseil régional des Hauts-de-France ;
- Départements du Nord et du Pas-de-Calais ;
- Intercommunalités de Lille, Lens-Liévin, Arras, Dunkerque, Valenciennes, Saint-Omer, Maubeuge, Boulogne, Béthune-Bruay, Flandre-Lys, Flandre Intérieure, Pévèle-Carembault, Sud Artois, 7 Vallées, Osartis-Marquion, Montreuillois, Hauts-de-Flandre, Porte du Hainaut, Douaisis... ;
- Villes de Lille, Arras, Armentières, Achicourt, Valenciennes, Bailleul, Béthune, Boulogne, Dunkerque, Lens, Hazebrouck, Maubeuge, Ronchin, Roubaix, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Laurent-Blangy, Tourcoing, Trith Saint-Léger, Villeneuve d'Ascq... ;
- Opérateurs de transport en commun ;
- Mission Bassin Minier.

Nos **objectifs principaux** sont les suivants :

- Un partage de la rue plus équitable pour les modes actifs ;
- Un réseau cyclable continu, cohérent et jalonné ;
- La complémentarité vélo-transport en commun ;
- Un réseau régional de véloroutes et voies vertes ;
- Une offre de stationnement adaptée ;
- Des services pour les cyclistes et les piétons...

Pour ce faire, Droit au vélo mène des **actions de concertation** :

- ⇒ Droit au vélo est à l'origine de réunions de concertation appelées « groupes de travail vélo ». Elle y représente les cyclistes pour développer les aménagements en leur faveur.
- ⇒ Notre **expertise d'usage** permet le développement d'aménagements cyclables, l'émergence de schémas directeurs cyclables et la mise en place de services liés au vélo (stationnement sécurisé, location...).

Nous engageons également des **actions de promotion du vélo et des modes actifs** :

- ⇒ Information, sensibilisation du grand public à la pratique du vélo et des modes actifs.
- ⇒ Organisation de stands, fêtes du vélo, broc'à vélos, balades, opérations éclairage...
- ⇒ Édition d'un journal d'informations, *L'Heurovélo*.
- ⇒ Publications : fiches de sensibilisation, guides, expositions...
- ⇒ Site Internet actualisé.
- ⇒ Cartographie des aménagements cyclables et de la cyclabilité.
- ⇒ Ateliers de réparation de vélos.
- ⇒ Vélo-école (apprentissage du vélo auprès des scolaires et des particuliers).
- ⇒ Marquage des vélos contre le vol...

Ces actions sont reconnues par plusieurs collectivités qui ont formalisé des **conventions de partenariats à partir de 2003** avec notre association :

- Métropole Européenne de Lille (MEL)
- Conseil Départemental du Nord
- Conseil Départemental Pas-de-Calais
- Communauté Urbaine d'Arras (CUA)
- Communauté Urbaine et de Dunkerque (CUD)
- Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)
- Communauté d'Agglomération du Douaisis (CAD)
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO)
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL)

- Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM)
- Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH)
- Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI)
- Communauté de Communes des Hauts de Flandre (CCHF)
- Communauté de Communes de Pévèle Carembault (CCPC)
- Communauté de Communes de Béthune-Bruay (CABBALR)
- Villes d'Armentières, de Bailleul, Faches-Thumesnil, Hazebrouck, Lens, Lille, Marcq-en-Barœul, Maubeuge, Ronchin, Saint-Amand-les-Eaux, Saint-Laurent-Blangy, Seclin, Trith-Saint-Léger et de Villeneuve d'Ascq.

A noter que nous avons également une convention de partenariat avec **l'Université de Lille** depuis 2021. Pour l'année **2022-2023** de **nouveaux partenariats** avec la CAD, la CAPH, la CCHF et les communes de **Seclin** et **Trith-Saint-Léger** se sont formalisés.

Depuis 2015, l'ADAV bénéficie également du **soutien de Hauts-de-France Mobilités** (ex SMIRT) **pour développer son outil de cartographie des aménagements cyclables et pour alimenter un calculateur d'itinéraire**, dans le cadre de la centrale de mobilité passpass.fr à l'échelle de l'ensemble des Hauts-de-France dont la vocation est de favoriser l'intermodalité entre les transports en commun et le vélo. Cet outil a pu voir le jour grâce au **soutien du Département du Nord**, en 2014, dans le cadre d'un appel à projet « mobilité ». L'action alors initiée est aujourd'hui pérenne. Ce partenariat a aujourd'hui évolué et HDFM soutient l'ADAV pour agréger un maximum de données cyclables sur la Région (aménagements et services) mais aussi pour l'accompagner dans l'acculturation des territoires pour développer des politiques cyclables. A ce titre HDFM propose à ses membres des **journées d'échanges** sur des **thématiques particulières** qui sont **animées par l'ADAV**.

Enfin, **l'ADAV anime le Centre ressource régional en écomobilité – Crem** avec le soutien de **l'Ademe** et de la **Région Hauts-de-France**. L'action du Crem a été étendue, en accord avec le Rectorat, à l'accompagnement des PDES des collèges du Nord et du Pas-de-Calais grâce au soutien et à l'investissement du **Département du Nord**, de la **DREAL** et de **l'Ademe**.

1/ Participation aux réunions de concertation organisées par le Département.

L'ADAV a répondu à l'ensemble des sollicitations du Département pour apporter son « expertise » d'usager sur différents projets d'aménagements cyclables ou de politiques cyclables à l'étude.

Afin de rendre un avis circonstancié, les représentants de l'ADAV opèrent, si nécessaire, une visite sur site pour s'imprégner du contexte local et de l'environnement du projet avant de formuler un avis sur un choix d'aménagement.

L'ADAV s'efforce également de prendre l'avis des usagers locaux pour arrêter sa position grâce au dynamisme de ses antennes d'Arras, Béthune-Bruay, Boulogne-sur-Mer, Lens, Montreuil-sur-Mer et Saint-Omer.

Les principaux projets étudiés conjointement ont été les suivants :

13 janvier. MDADT de Lumbres. COPIL - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège René Cassin à Wizernes. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

18 janvier. MDADT de Lumbres. COTECH - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Monsigny de Fauquembergues. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

24 janvier. Mairie de Annezin. COTECH - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Liberté de Annezin. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

30 janvier. Séricourt. Rencontre organisée par la CAUE avec le maire de Séricourt et ses adjoints et le CD62 (MDADT Montreuillois-Ternois) pour l'aménagement du village. Passage en zone de rencontre de certains axes, renforcement de la sécurité piétons/cyclistes et chaudiou sur la départementale 82 pour une continuité entre la future VV, la mairie et les Jardins de Séricourt.

1 février. Beauvoir-Wavans. CD62. Ternois Com. Maires du secteur. Réunion concertation itinéraire véloroute entre Auxi-le-Château et Frévent. Itinéraire identifié entre véloroute et quelques km sur le délaissé ferroviaire. Compromis sur certains secteurs du chemin de randonnée. La solution du sable renforcé ou matériau perméable est retenu par les élus sur ces secteurs. L'ADAV propose le passage en statut voie verte (décret du 22/04/2022) de certaines voiries de 3^e catégorie et chemins agricoles partagés. Un revêtement bitumeux est retenu pour ces passages. Chaudiou à l'entrée de Nœuds-les-Auxi.

8 février. Visioconférence. CD62. Région. Revue de projet zone littorale.

10 février. Frévent. CD62. Ternois Com. Maires du secteur. Réunion concertation itinéraire véloroute entre Frévent Nord. L'itinéraire empruntera une partie du délaissé ferroviaire entre Frévent et Sibiville en passant par Séricourt. Une autre partie se fera sur des chemins agricoles partagés avec une bande de roulement bitumeux. L'ADAV propose le passage en statut voie verte (décret du 22/04/2022) de certaines voiries de 3^e catégorie et chemins agricoles partagés.

17 février. Ternois Com. Réunion concertation itinéraire véloroute sur le délaissé ferroviaire secteur Ramecourt-St Pol. Maires du secteur, président de TernoisCom, Conseillers départementaux 62 du secteur, techniciens du CD62.

24 février. Visio. COTECH - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège David Marcelle de Billy-Montigny. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

28 février. Billy-Montigny-Cotech étude desserte du collège D. Marcelle, adjoints maire, principal adjoint collège et CD62 avec BE Ingerop.

7 mars. Lumbres. CD62. Cotech étude desserte collège de Fauquembergues. Maire de la commune, techniciens CD62, principale du collège, chargé de mission CAPSO et le BE Ingerop.

14 mars. CD62. Arras. Plan vélo. Réunion de cadrage. Travail sur la cartographie (tracé des grands itinéraires nationaux et régionaux, équipement, stationnement vélo, types d'aménagement).

20 mars. Saint Venant. Cotech étude desserte collège CD62 avec la MDADT Artois, élus de la commune et le BE Ingerop.

21 mars. Oignies. COTECH - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Louis Pasteur de Oignies. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

28 mars. Osartis-Marquion. Vitry-en-Artois. Présentation étude sdc par Imergis. Avec le CD62, CUA et autres partenaires mobilité.

28 mars. Hénin-Beaumont. COTECH - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Jean Macé de Hénin-Beaumont. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

29 mars. CD62. Hôtel du Département. Copil Véloroute du Ternois – Auxi-Frévent-Ramecourt-St Pol. En présence du VP CD62 Voirie/Infrastructures/Mobilité et du VP CD62 Ruralité/développement durable, conseillers départementaux du canton, de nombreux élus de TernoisCom, des partenaires et associations ayant participé aux différents COPIL sur le territoire.

6 avril. Rencontre avec les techniciens du CD62 (MDADT Artois) et un élu de la commune pour l'aménagement d'un chaudiou, pistes cyclables et DSC.

14 avril. Saint-Venant. CD62. Copil étude de desserte cyclable du collège avec le BE Ingerop, le maire et adjoint de la commune, Artois Mobilités et le CD62

25 avril. Wingles. COTECH - Etude de sécurisation d'itinéraires cyclables vers le collège Léon Blum de Wingles. Présentation de l'étude par le BE Ingerop en présence des collectivités du territoire.

4 mai. Givenchy en Gohelle. Second atelier organisé par la CALL sur le développement touristique de la Chaîne des Parcs et les services proposés pour les mobilités à vélo et à pied. Présence de plusieurs maires des communes concernées, de la Mission Bassin Minier, du CD62 (MDADT Lens-Liévin-Hénin-Carvin) et d'autres acteurs du territoire concernés.

5 mai. CCSA. Cotech RD7 et voie verte sur l'axe Achiet-le-Grand-Bapaume avec le technicien de la CCSA, le CD62 (MDADT Arrageois) et le BE Verdi.

25 mai. CD 62. Grands projets de la zone littorale. Revue de projets sur l'EuroVelo 4 et 5. Point d'avancement des travaux.

1 juin. CCSA. Bapaume. Copil liaison Bapaume-Achiet (gare) et projet voie verte sur le délaissé ferroviaire avec le président de la CCSA, la vice-présidente à la transition écologique, techniciens CCSA, le CD62 et le BE Verdi.

1 juin. MDADT Arras. Point avec le CD62, la CUA et la ville de Saint-Laurent-Blangy sur le projet du réaménagement de la rue Laurent Gers et des travaux sur le pont au niveau de l'ancienne base nautique avec les propositions d'aménagements cyclables à l'extérieur des deux giratoires (celui de la grenouille et celui avant le passage à niveau) pour sécuriser les traversées et assurer une continuité avec la nouvelle piste bidirectionnelle faite dans la ZI Est

6 juin. Sud Artois. Conférence des maires en présence de Hauts-de-France Mobilités et du CD62 pour présenter le plan vélo du CD62 et les actions de HDF Mobilités.

16 juin. CD 62. MDADT Montreuillois/Ternois. Point avec les techniciens sur des expérimentations possibles pour pallier aux ruptures d'aménagements quand il y a peu d'emprise.

19 juin. CD 62. Réunion avec le directeur voirie et les services sécurité routière, grands projets et mobilités pour faire le point sur l'actualisation du guide des aménagements co-réalisé avec le CD 62 et nos préconisations.

27 juin. Herlin-le-Sec. Ternois Com/Sept Vallées. Comité de pilotage Plan de mobilité simplifié et SDC animés par le BE Item. En présence des présidents des deux intercommunalités, du CD62, de Hauts-de-France Mobilités et autres partenaires mobilité.

(28 juin. CUA. Point sur la V32 et les aménagements prévus entre la Citadelle d'Arras et la CALL.)

29 juin. CD 62. Sortie reconnaissance terrain sur le futur itinéraire de l'EV5 entre St Omer et Audruick avec les services mobilités et grands projets du CD 62. Préconisations de l'ADAV notamment sur l'axe à proximité d'Emmaüs à Saint-Martin-lez-Tatinghem pour proposer un cheminement sécurisé mixte piétons/vélos assez large.

30 juin. Vitry-en-Artois. Cotech organisé par le Pôle métropolitain Artois-Douais dans le cadre de l'étude de valorisation potentiel touristique de la Scarpe Amont entre Arras et Douai. En présence du CD62, de la CUA et du CD59.

5 juillet. Wingles. Copil de l'étude de desserte cyclable du collège Léon Blum avec la Ville de Wingles et le CD 62. Présentation par le BE Ingerop de l'étude de sécurisation des itinéraires cyclables.

6 juillet. CD 62. MDADT Montreuillois-Ternois. Cotech aménagement échangeur St Pol – Herlin le Sec. Propositions de l'ADAV de renforcer la sécurité des traversées piétonnes et cyclistes, de pincer la voie de sortie à une voie, de prolonger l'aménagement jusqu'à l'entrée de la zone d'activité et permettre la desserte de l'aire de covoiturage.

11 septembre. CD 62. Point sur la V362 nouvellement jalonné d'Etaples à Arras pour faire le point sur le renforcement de panneaux en position sur certains carrefours et les quelques panneaux manquants à certaines intersections.

18 septembre. Visioconférence. Cotech SDC Osartis-Marquion. En présence du CD62.

19 septembre. Vitry-en-Artois. Cotech SMS Osartis-Marquion suite aux ateliers de concertation de juillet dernier par le BE Immergis. En présence de techniciens, VP de la Com com, du Pôle Métropolitain Artois-Douais et du CD62.

28 septembre. Béthune. Copil - EUROVELO 5 tronçons Bruay et Fouquerueil- Béthune – Annezin.

10 octobre. MDADT Artois. Béthune. Reconnaissance boucle « Autour du Beffroi » avec techniciens de la MDADT, et technicien service mobilité avec modification de l'itinéraire, la pose de panneaux manquants et dits « de confort », et proposition d'amélioration des traversées des points durs (giratoires et traversées RD à fort trafic).

11 octobre. Présentation et formation aux outils de cartographie, avec étudiant en contrat d’alternance étant missionné pour la cartographie dans le cadre du Plan Vélo et de la mise en place de l’observatoire.

12 octobre. CCSA. Cotech présentation du sdc par le BE Verdi. En présence du CD62 (MDADT de l’Arrageois).

18 octobre. Visioconférence. CD62. Copil aménagement échangeur ST Pol – Herlin le Sec. L’ADAV fait part de ses remarques pour le marquage des traversées cyclables et des insertions / sorties de piste en direction de St Pol.

20 octobre. CD62. EV5. Rencontre avec le technicien suivant le projet pour voir la faisabilité d’une proposition de modification du tracé à la sortie de Bruay-la-Buissière-Fouquereuil section 2.

7 novembre. CA2BM. En présence du **CD62 (MDADT Montreuillois-Ternois)** et du Président de la CA2BM. Cotech présentation du schéma directeur cyclable par le chargé de missions mobilités et des futurs ateliers de concertation qui seront mis en place pour les infrastructures à préconiser sur les différents axes repérées (structurant, transit et de desserte), le déploiement de stationnements vélo sécurisé et pour les animations / communications.

9 novembre. CD62. Douvrin (CABBALR). Cotech de l’étude de desserte cyclable du collège. Présentation de l’étude par le BE Ingerop.

23 novembre. CD62. Réunion sur la section RD8 de la V32 vers Achiet le Petit et les différentes alternatives proposées pour une portion d’itinéraire plus sécurisante.

28 novembre. CD62. Rencontre avec Mme Blandine Drain, VP éducation au CD62 pour échanger sur les déplacements doux des collégiens et la problématique du stationnement sécurisé dans les établissements. Un travail sur un cahier des charges sera mené pour une préconisation d’abris à vélos adaptés.

En dehors des réunions formelles, Droit au vélo répond régulièrement par courriels aux sollicitations de Département pour apporter un avis sur le traitement des projets cyclables.

Au-delà des réunions avec les services du Départements, de nombreux échanges ont eu lieu directement avec les services de la CUA, de la CALL, de la CAPSO, du SMT, de la CA2BM, de la CAB, de la CABBALR, de la CCSArtois, d’Osartis-Marquion, des 7 Vallées et de villes comme Arras, Béthune, Bruay-la-Buissière, Lens, Saint-Omer, Saint-Laurent-Blangy, Boulogne-sur-Mer, Neufchatel-Hardelot, Marconnelle, Montreuil-sur-Mer...

2/ Actions liées à l’ecomobilité dans le cadre du Crem animé par l’ADAV



La partie Crem est annexée au bilan 2023 avec une partie axée sur les PDES.

3/ Actions de promotion à l'usage du vélo en direction des usagers cyclistes et du grand public sur des évènements

A / stands, fête du vélo...

Comme chaque année, l'ADAV a mené différentes actions dans le département en direction du public. Les différentes actions habituelles en direction du public ont pu enfin avoir lieu normalement après deux années perturbées par la crise Covid. Citons les actions suivantes mises en place :

Avec le CD62 :

27 mars. CD62. Réunion préparation évènement Mai à vélo organisé par le CD62 à Olhain + point sur les autres évènements.

6 mai. CD 62. Mai à vélo à l'Abbaye de Belval.

Samedi 6 Mai
MAI à vélo

de 11h à 17h

11h : RDV sur place, pour au choix :
Visite guidée de l'Abbaye
Randonnée pédestre*
Randonnée cyclable* ,
PENSEZ À PRENDRE VOS VÉLOS !
* encadrée par le CRDT

12h : Apéritif musical
avec le groupe de musique
Traditionnelle « Grain de Celta »

**Stands d'information
et animations pour TOUS
avec nos partenaires
de l'évènement**

- Sensibilisation et promotion des mobilités (vélo et covoiturage)
- Entretien et réparation,
- sensibilisation au recyclage de vélos anciens
- Sécurité au volant
- Informations touristiques
- Essais et locations de vélos électriques
- Animations pour les PETITS et les GRANDS

Restauration - buvette

**UN MOIS POUR ADOPTER LE VÉLO...
POUR LA VIE.**

437 rue principale
62130 TROISVAUX
abbayedebelval.fr



14 mai. Fête du Vélo. Stand d'information et parcours de maniabilité au Parc d'Olhain.



21 mai. Avion. Stand d'information sur le village départ des 4 jours de Dunkerque.



3 juin. Audinghen. Maison des Deux Caps. Stand d'information et de marquage dans le cadre de Mai à Vélo.



11 septembre. CD 62. Réunion de préparation de l'évènement d'Olhain du 24 septembre dans le cadre de la semaine de la mobilité.

24 septembre. CD 62. Village des mobilités à Olhain. Stand d'informations et parcours de maniabilité.



Sur la Communauté Urbaine d'Arras :

13 avril. Arras. CUA. Copil de préparation de Mai à vélo avec les différents partenaires mobilité du territoire avec la **participation du CD62**.

29 avril. Arras. Lancement de Mai à vélo par la CUA. Stand d'information sur le marché, place des Héros.

8 avril. Arras. Broc' à vélo et balade familiale à Arras avec les **partenaires mobilités CD62**, CUA et Artis.

14 mai. Héninel. Mai à vélo organisé par la commune. Stand d'information.

27 mai. Mai à vélo à la Citadelle d'Arras. Stand d'information et de marquage. **Participation du CD62**

Sur Béthune

17 janvier. Béthune. La Fabrique. Ciné débat 40 ans de l'ADAV. Projection du documentaire « Together we Cycle » de Gertjan Hulster. Intervention de Mathieu Chassignet, expert en mobilité durable de l'ADEME.

18 mars. Béthune. Festuvert. Vélo-bus avec Répar'tin vélo 'Festubert fait la fête'.

22-23 avril. Béthune. Animation d'un stand lors du « Printemps des possibles ».

26 mai. Hinges. Sensibilisation de la classe de CM2 de l'école communale à la sécurité à vélo.

10 juin. Richebourg. Animation d'un stand « Festival Extraordivert ».

13 juin. Calonne-Ricouart. Animation d'un stand lors de la Fête du vélo.

16 juin. Hinges. Accompagnement des élèves de l'école communale au collège d'Annezin.

20 juin. Bruay la Buissière. Animation d'un stand à Pôle Emploi sur la mobilité douce et l'emploi.

30 juin. Beuvry. Animation d'un stand à l'IME de Beuvry. Circuit de maniabilité y compris pour enfants à mobilité réduite.

2 septembre. Béthune. Animation d'un stand au forum des Associations.

16 septembre. Vaudricourt. Animation d'un vélo-bus Saint Casimir lors des JEP.

18 septembre. Béthune. Animation d'un stand ADAV « semaine du challenge de la mobilité » organisé par les éco-agents de la ville de Béthune.

22 septembre. Remise en selle avec les agents de la **CABBALR** dans le cadre de la semaine du challenge de la mobilité.

30 septembre. Noeux-les-Mines. Accompagnement d'une balade organisée par un collectif de cyclistes du Secours Populaire de Noeux.

4 octobre. Béthune. Animation stand lors du Village de la mobilité.

22 octobre. Beuvry. Octobre rose. Balade jusqu'à l'hôpital de Beuvry pour montrer comment y accéder facilement. Echanges avec le service Gynécologie (lien entre santé et mobilité active).

8 novembre. Haillicourt. Animation d'une balade vers Haillicourt – l'Aventure à vélo avec l'Office de Tourisme de St Omer.

Sur Boulogne

20 mai. Le Portel. Fête du vélo. Stand d'information et de marquage bicycode.

Sur Calonne-Ricouart

Sur Etaples

6 septembre. Stand d'information dans le cadre du Village Santé Solidarité d'Etaples-sur-Mer.

Sur Lens

3 mars. Lens. Réunion d'échanges sur le développement durable à la Maison des jeunes Buisson.

17 mai. Lens. Rue aux enfants et stand d'animation dans la cours de l'école Pasteur.

20 mai. Lens. Stand d'animation et de sensibilisation avec TADAO Lens.

22 mai. Lens. «"Faites du Bruit" à la grande Residence de Lens, parking en face du Auchan. Ouvert à tout public de 13h à 13h30 et de 16h à 17h. (Le reste du temps c'est pour les scolaires). Parcours velo de la mobilité, une fresque du climat et mobilité douce, un vélo smoothies...

20 août. Lens. Balade à vélo avec le Louvre-Lens dans le cadre de Parc en fête

9 Septembre. Lens. Forum des associations stade Léo Lagrange (salle Coubertin).

14 septembre. Lens. Animation vers des scolaires de la maternelle au CM2 sur le thème "je roule à vélo en sécurité" dans le cadre de l'évènement EnviroLens organisé par la ville

Sur St Omer

Mai à vélo. Plusieurs évènements tout au long du mois de mai : balades à vélo, stand d'informations, ateliers d'aide à la réparation, causerie autour du voyage à vélo

Sur Loos-en-Gohelle

6 mai. Stand d'information et de marquage lors de Mai à vélo organisé par la commune.

Nos antennes de Lens, Béthune et Arras organisent également des balades mensuelles à la découverte des territoires et vélos-route / voie verte.

B/ Ateliers :

Droit au vélo soutient les initiatives pour développer l'aide à la réparation des vélos, en son sein comme à Arras, Saint-Laurent Blangy et Saint-Omer, ou à l'extérieur. Cette année, les ateliers ont repris leur rythme d'avant Covid en ouvrant leurs portes au public de manière régulière.

Atelier d'Arras

L'atelier existe maintenant depuis plus de 10 ans dans un nouveau local prêté par la mairie et inauguré en mars 2019. Il est ouvert au public tous les mardis et jeudis après-midi et sur rendez-vous les autres jours de la semaine, grâce à une équipe de bénévoles très motivés. Des vélos sont récupérés via des dons de particuliers, sont retapés puis revendus à bas prix lors de la *broc' à vélo* annuelle d'Arras. Cette année, en supplément de la broc' à vélo d'avril, les ventes se sont déroulées directement à l'atelier. Cela a permis à bon nombre de personnes de trouver un vélo à bas prix, alors que les vélocistes travaillent toujours en flux tendu. L'objectif était d'apporter un moyen de mobilité aux personnes en ayant besoin pour leurs déplacements quotidiens et vélotaf. L'atelier d'Arras accueille également des jeunes de manière régulière dans le cadre de leur stage pour pouvoir bénéficier de l'aide du **Département sur le Permis62.**

Atelier de Saint-Omer

La Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) nous met un local à disposition depuis la fin de l'été. Les séances sont gratuites pour les adhérents et au prix de 2 € pour les autres, et se déroulent tous les 1^{ers} et 3^{es} mercredis du mois. Une dizaine de bénévoles assurent les permanences.

Atelier de Saint-Laurent Blangy

L'atelier a été inauguré le 7 juillet 2021. Il avait ouvert ses portes peu avant que le premier confinement ne soit mis en place le 3 mars 2020. La ville de Saint-Laurent Blangy nous met un local à disposition. L'atelier est actif les mardis et jeudis soir et est animé par une équipe de bénévoles extrêmement motivés. Des vélos sont récupérés grâce à des dons, et sont retapés pour les revendre à bas prix. L'équipe accompagne aussi les adhérents dans l'apprentissage de la réparation de leur monture (réparer les freins, changer un pneu, changer un câble...) L'atelier envisage l'ouverture d'un troisième créneau le samedi matin.

C/actions auprès des collégiens

Plusieurs actions de promotion auprès des collégiens ont été délivrées en 2023 :

9 février. CD 62. Collège de St Venant. Atelier de sensibilisation des collégiens cyclistes dans le cadre d'une étude de cyclabilité menée par le BE Ingerop.

5 octobre. Collège St Exupéry à Douvrin. Sensibilisation en classe et maniabilité vélo pour les collégiens cyclistes, en parallèle de l'étude du BE Ingerop.

16 novembre. Collège de Hersin Coupigny. Sensibilisation en classe et maniabilité vélo pour les collégiens cyclistes, en parallèle de l'étude du BE Ingerop.

D/ Opération éclairage :

De trop nombreux cyclistes roulent la nuit sans éclairage. Or, sans éclairage, les cyclistes ne sont pas vus ou ne sont parfois vus qu'au dernier moment par les autres usagers de la route. En automne, quand les jours raccourcissent, l'éclairage des vélos devient indispensable.

Moins de 10 % des déplacements à vélo se font la nuit mais ils entraînent 21 % des accidents mortels (Bilan Sécurité Routière 2009) !

L'heure d'hiver accroît la période d'obscurité aux heures de pointe, heures auxquelles les usagers de la route sont les plus nombreux et les plus fatigués. Selon l'ONISR, le sur-risque lié à l'heure d'hiver fait vraisemblablement plusieurs dizaines de personnes tuées supplémentaires, essentiellement les usagers à faible visibilité nocturne.

C'est pourquoi, comme chaque année après le passage à l'heure d'hiver, **Droit au vélo sensibilise les cyclistes à l'importance de l'éclairage de leur vélo.**

L'action menée a lieu habituellement à l'automne. Elle est programmée chaque mois de novembre et s'inscrit dans la campagne nationale initiée par la FUB « Cyclistes, brillez ! ». Nous avons la possibilité d'organiser cet évènement sur la voie publique, et notamment aux abords des pôles gare où transitent de nombreuses personnes pratiquant l'intermodalité « train-vélo » pour se rendre sur leur lieu de travail ou d'étude. Un communiqué de presse a été envoyé à nos contacts presse. Nous leur avons demandé de relayer la campagne via les réseaux sociaux. Droit au vélo a ainsi tenu des stands sur des lieux de passage des cyclistes, prodigué des conseils pour être bien visibles à vélo, mais aussi distribué des accessoires de visibilité (écarteurs, catadioptrés, feux à leds, chasubles et brassards réfléchissants) et proposé le marquage des vélos contre le vol. Sur Arras, l'antenne de l'ADAV a été accompagnée par 6 IDSR mis à disposition par la Préfecture du Pas-de-Calais. Sur la CUA, les bénévoles ont pu échanger

avec une petite centaine de cyclistes pas ou peu éclairés, ou à la recherche de conseils. Sur Béthune, une vingtaine de personnes ont ainsi été sensibilisées également sur le parvis de la gare.

Voici les lieux des opérations éclairage qui ont eu lieu en 2023 :

Arras le 21 novembre

Achicourt le 21 novembre

Béthune le 9 novembre

Lens le 18 octobre

Saint-Omer les 8 et 9 novembre

Saint-Laurent-Blangy le 21 novembre

Voici les affiches envoyées dans le kit communication :



À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATIONS ÉCLAIRAGE
MARDI 21 NOVEMBRE 2023
DE 17h00 À 19h00

Arras, Parvis de la Gare

- Stand d'information de *Droit au vélo*
- Conseils sur l'éclairage des vélos
- Distribution d'accessoires de sécurité aux cyclistes (kits d'éclairage)

Plus d'infos sur www.droitauvelo.org
info@droitauvelo.org



À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATIONS ÉCLAIRAGE
MARDI 21 NOVEMBRE 2023
DE 17h00 À 19h00

Achicourt, Pont Gondry (de 15h à 19h)

- Stand d'information de *Droit au vélo*
- Conseils sur l'éclairage des vélos
- Distribution d'accessoires de sécurité aux cyclistes (kits d'éclairage)

Plus d'infos sur www.droitauvelo.org
info@droitauvelo.org



À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATIONS ÉCLAIRAGE
MARDI 21 NOVEMBRE 2023
DE 17h00 À 19h00

Saint Laurent Blangy, rue du Général de Gaulle

- Stand d'information de *Droit au vélo*
- Conseils sur l'éclairage des vélos
- Distribution d'accessoires de sécurité aux cyclistes (kits d'éclairage)

Plus d'infos sur www.droitauvelo.org
info@droitauvelo.org




À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATIONS ÉCLAIRAGE À ST OMER
Mercredi 8 et Jeudi 9 novembre 2023
de 17h00 À 19h00

Opérations «volantes» dans le centre de St Omer, à la sortie des établissements scolaires et autour de la gare

- Informations et sensibilisation de *Droit au vélo*
- Conseils pour être visible à vélo
- Distribution d'accessoires de sécurité (kits d'éclairage, réflecteurs, etc)

Plus d'infos sur Facebook *Adav Saint-Omer* 06 71 57 99 24
www.droitauvelo.org



À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATION ÉCLAIRAGE À LENS
MERCREDI 18 OCTOBRE 2023
DE 17h00 À 19h00

Piste cyclable Bd Basly, au carrefour de la rue Victor Hugo

- Stand d'information de *Droit au vélo*
- Conseils sur l'éclairage des vélos
- Distribution d'accessoires de sécurité aux cyclistes (kits d'éclairage,...)
- Marquage des vélos contre le vol par système étiquettes (4€ adhérent ADVA - 15€ non adhérent)

Plus d'infos sur www.droitauvelo.org
info@droitauvelo.org



À vélo, être vu la nuit, c'est vital !

OPÉRATION ÉCLAIRAGE À BÉTHUNE
Jeudi 9 novembre 2023
de 16h30 à 19h

Parvis de la gare SNCF de Béthune

- Stand d'information de *Droit au vélo*
- Conseils sur l'éclairage des vélos
- Distribution d'accessoires de sécurité aux cyclistes (kits d'éclairage)
- Marquage des vélos contre le vol par système étiquettes bicycode (4€ adhérent ADVA - 6€ non adhérent).

Plus d'infos sur www.droitauvelo.org
info@droitauvelo.org



E / Réalisation d'une cartographie collaborative des aménagements cyclables

La cartographie collaborative et interactive des aménagements cyclables sur environnement *openstreetmap*, réalisée au départ avec le soutien du Département du Nord dans le cadre d'un appel à projet, bénéficie depuis 2015 du soutien de Hauts-de-France Mobilités (ex SMIRT) qui confie pour mission à l'ADAV d'agréger les données cyclables (aménagements et services) pour notamment alimenter un calculateur d'itinéraire, dans le cadre de la centrale de mobilité passpass.fr et dont la vocation est de favoriser l'intermodalité entre les transports en commun et le vélo.

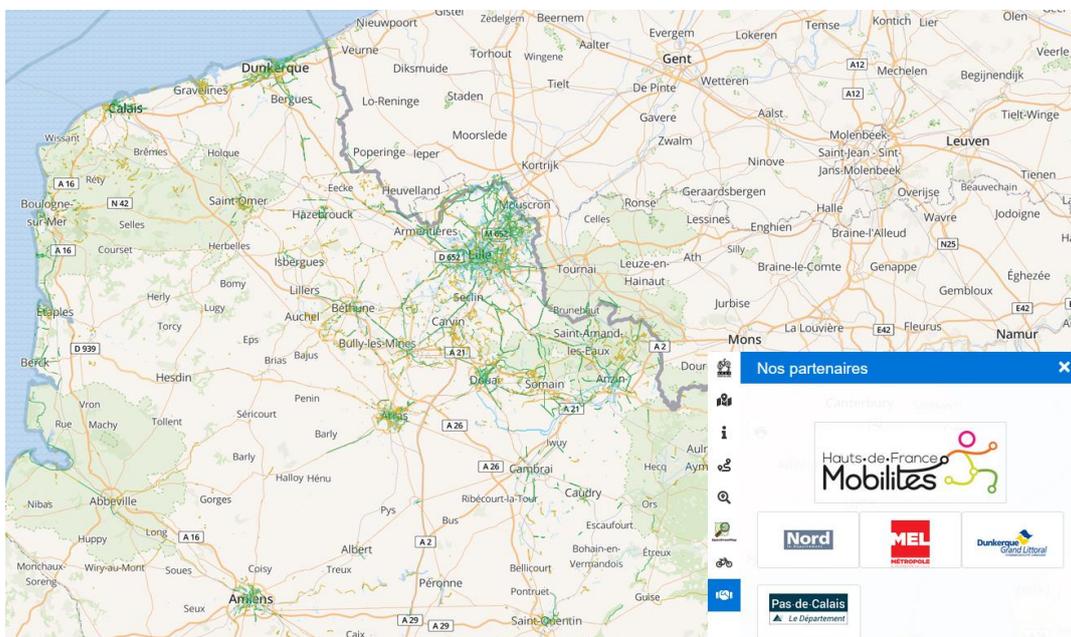
Pour y parvenir, l'association a mis en place **deux cartes**, à l'échelle de la Région Hauts-de-France, accessibles en ligne :

- l'une permet de représenter l'ensemble des aménagements cyclables : <https://carto.droitauevo.org>,
- l'autre permet au grand public de donner son avis sur la cyclabilité des routes et des rues : <https://cyclabilite.droitauevo.org/>.

Ainsi, en se basant sur l'ensemble des recommandations des contributeurs et non pas uniquement sur l'existence d'aménagements cyclables, le calculateur d'itinéraire développé par Hauts-de-France Mobilités permettra d'orienter au mieux les cyclistes dans leur quotidien.

Afin d'augmenter le nombre de contributeurs de la carte de cyclabilité, Droit au Vélo organise de nombreuses rencontres territoriales, adressées aux adhérents de l'ADAV mais aussi aux cyclistes curieux et intéressés par cette thématique.

L'ADAV participe régulièrement à plusieurs événements nationaux afin de faire connaître cette initiative qui intéresse d'autres territoires. Elle anime et / ou co-anime des réunions sur la région également.



La carte des aménagements cyclables <https://carto.droitauevo.org>, en plus de représenter l'ensemble des aménagements cyclables, représente les véloroutes et les voies vertes, les stationnements vélo sécurisés, les vélocistes, les ateliers de réparation et les loueurs de vélos de la région.

En cliquant sur les voies vertes, en lien renvoie sur les descriptifs que l'on retrouve sur le site de l'AF3V ou ceux d'une collectivité, lorsqu'ils existent.

La mise à jour de la carte nécessite aussi, au-delà des contributions, à des repérages sur le terrain.

Pour ce faire, nous pouvons nous appuyer sur nos antennes nombreuses sur le territoire du **Département du Pas-de-Calais**.

L'ADAV étant aussi délégation sur le Pas-de-Calais et le Nord et pour l'AF3V, nous animons une commission vélotourisme et procédons régulièrement aux repérages sur le terrain. Citons les différents repérages suivants réalisés sur le Département du Pas-de-Calais :

Janvier. Reconnaissance de Bruay- La buissière à Olhain suite aux nouveaux aménagements du CD62.

<https://www.af3v.org/les-voies-vertes/voies/691-ev5-via-romea-francigena-de-bethune-a-parc-d-olhain-maisnil-les-ruitz/>

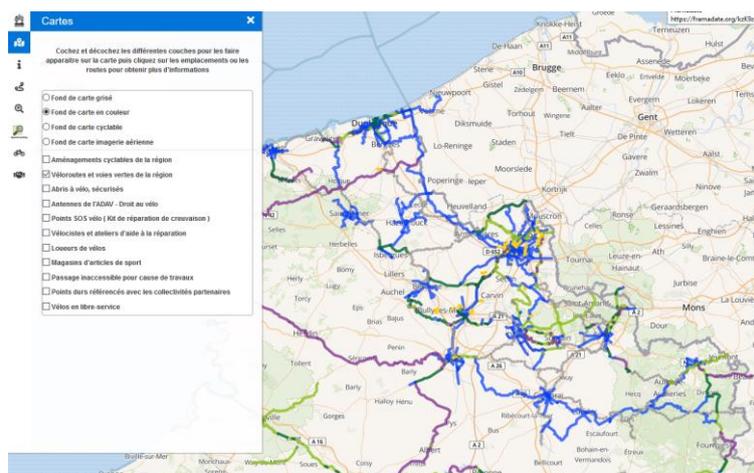
27 juillet. CD 62. Parcours terrain sur la portion de la V32 entre Arras et Achiet-le-Petit afin de vérifier la bonne pose de la nouvelle signalétique et faire remonter les soucis de directionnelles mal implantées.

27 août. CD62. Reconnaissance terrain Vélomaritime EV4 section Conchil-le-Temple – Groffliers suite aux aménagements réalisés par la CA2BM avec le CD62.

28 août. CD 62. Reconnaissance terrain parcours V362 nouvellement jalonné d'Étaples à Arras et reportage photos pour OSM et pour faire le point sur le renforcement de panneaux en position sur certains carrefours.

Enfin l'interface de la carte carto.droitauvelo.org a été améliorée à partir de 2018 et un calculateur d'itinéraire, se basant sur les aménagements, a été ajouté.

L'identification et la cartographie du projet de schéma directeur cyclable du Pas-de-Calais et l'agrégation des données dans le cadre de **l'Observatoire du Plan Vélo 2022-2026 du CD62** permettra d'enrichir cette carte.



*Affichage dédié au vélotourisme (développé à partir de 2016)
pour mettre en valeur les itinéraires de véloroutes et les voies vertes
(les itinéraires en bleu sont les itinéraires conseillés pour le vélo au quotidien)*

4/ Supports de communication

Dans le cadre de notre partenariat, Droit au vélo développe régulièrement des supports de communication (flyers, fiches-conseils, expositions) pour toucher différents publics. Ses supports sont mis à disposition des partenaires institutionnels de l'ADAV pour leurs propres actions de promotion. Ils sont systématiquement utilisés par l'ADAV pour ses actions de promotion et mettent en valeur le partenariat avec le Département du Pas-de-Calais par la présence de son logo.

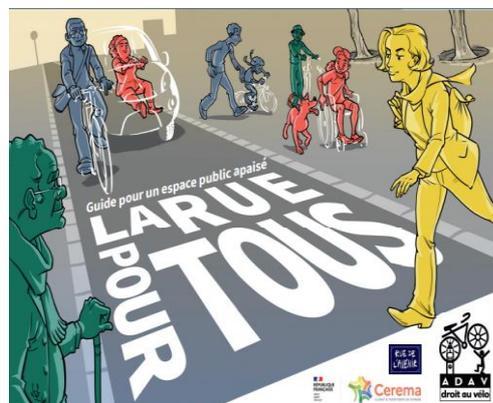
Les publications réalisées les années précédentes avec le logo du Pas-de-Calais continuent d'être diffusées lors de nos diverses actions de sensibilisation. Ces publications sont également consultables sur notre site : <http://droitauvelo.org/-Mediatheque-et-conseils->



Expositions

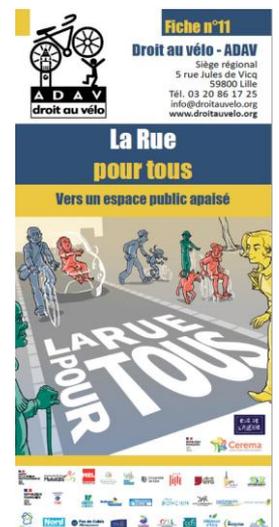
Nous avons quatre expositions à exposer en intérieur comme en extérieur lors de stands d'informations et de sensibilisation ou en prêt: Je roule à vélo en tout sécurité, exposition vélo pour les collégiens, Au lycée à vélo ! et Simplifiez-vous la ville.

La cinquième exposition sur l'écomobilité est disponible depuis le second semestre 2022.



Outre la mise à jours des supports existant, l'ADAV a réalisé en 2021 avec le concours du Cerema et de l'association Rue de l'Avenir un guide intitulé La Rue pour Tous – guide pour un espace public apaisé.

La fiche-conseils « La Rue pour tous – vers un espace public apaisé » grand public a été éditée en **juin 2022** à 10 000 exemplaires.



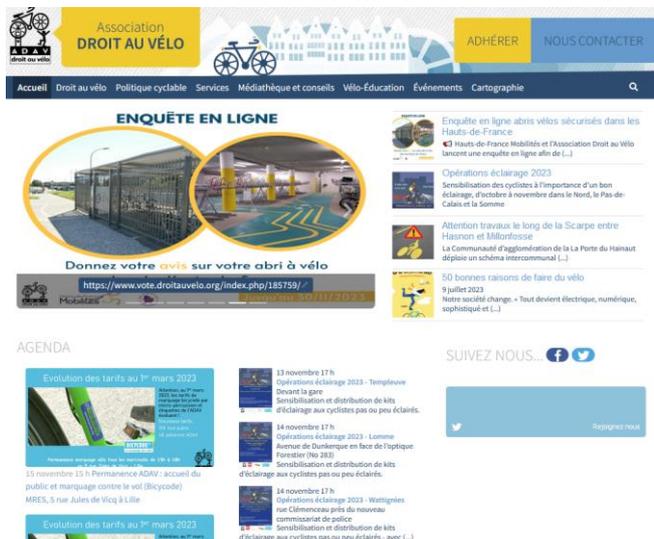


Journal L'heuroVélo

Réalisation, publication et diffusion de 3 numéros du journal de l'ADAV. Le numéro 100 est sorti à la fin de l'année 2022 ! Ce journal traite de l'actualité de l'association, offre une tribune d'expression libre et rend compte de l'ensemble du travail de concertation réalisé sur le territoire du Département. Sa **diffusion** se fait par courrier auprès de nos **adhérents** et de nos principaux interlocuteurs (élus et techniciens) ; Il est également diffusé lors de nos stands. Tirage de l'ordre de 2 200 numéros.

Site internet : www.droitauvelo.org

Mise à jour périodique de notre site internet (plus de 16 000 visites mensuelles – plus de 220 000 visites en 2022), qui traite de l'actualité de l'ADAV, donne de nombreux conseils pratiques aux usagers et où il est possible de s'exprimer sur un forum. Le nombre de visites fluctue entre 13 000 et 22 000 par mois, soit une moyenne de **19 000 visites par mois** (de janvier à septembre 2022). Nous dépassons les **220 000 visites** fin 2022, soit une **augmentation de 10%** ! Le site totalise plus de **2 300 000** visites depuis sa création en 2003.



Page Facebook Droit au vélo ADAV – Nord Pas de Calais : <https://www.facebook.com/DroitAuVelo>

La page Facebook régionale est très suivie. Elle compte plus de **4 400 abonnés**.



← **DroitAuVélo ADAV**
10,2 k Tweets



DroitAuVélo ADAV
@DroitAuVelo
Célèbre association d'usagers cyclistes
📍 Région Hauts-de-France droitauvelo.org
📅 A rejoint Twitter en mars 2013
280 abonnements 5 590 abonnés

Tweets Tweets et réponses Médias J'aime

DroitAuVélo ADAV @DroitAuVelo · 1h
Balade Train-Vélo @VilleBethune - exposition Picasso @MuseeLouvreLens
Dimanche 30 janvier de 10h20 à 17h00
droitauvelo.org/spip.php?page=...

Page Twitter Droit au vélo ADAV

<https://twitter.com/droitauvelo>

La page Twitter de l'ADAV approche des **6 000 abonnés**

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Bureau des politiques de mobilité

RAPPORT N°9

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 8 JUILLET 2024

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023-2027 ENTRE LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ET L'ASSOCIATION DROIT AU VÉLO (ADAV) POUR LA PROMOTION DU VÉLO PARTICIPATION AU TITRE DE L'ANNEE 2024

Déclinaison opérationnelle du pacte des solidarités territoriales « Agir avec vous pour bien vivre dans le Pas-de-Calais », le Plan Vélo départemental 2022-2027, adopté en séance du Conseil Départemental le 30 janvier 2023, a pour ambition de concourir au développement de la pratique cyclable de tourisme et de loisir, mais également à ce que le vélo prenne toute sa place dans l'offre de mobilité décarbonée du quotidien.

L'Association Droit Au Vélo (ADAV) est une association très active pour la promotion de l'usage du vélo. Elle participe très activement aux groupes de réflexions mis en place dans les villes, communautés et autres collectivités qui cherchent à développer la pratique du vélo.

La délibération du 20 mars 2023 a permis la signature de la convention 2023-2027 entre le Département et l'ADAV afin de poursuivre les travaux engagés pour la promotion du vélo.

Le bilan 2023, annexé au présent rapport, fait état des réunions de concertation organisées par le Département où l'ADAV a participé afin d'apporter son expertise et son appui (recherche d'itinéraires, préconisations d'aménagements, études de sécurisation aux abords des collèges, etc.). L'association est présente également au côté du Département sur la semaine de la mobilité et sur des sensibilisations et animations à la maniabilité du vélo auprès des collégiens.

L'ADAV a formalisé une demande de subvention à hauteur de 25 000 € sur e-Partenaire au titre de l'année 2024 en date du 30/01/2024.

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant :

- D'attribuer la participation mentionnée à l'article V de la convention 2023-2027 pour un montant total de 25 000 € au titre de l'année 2024, à l'Association Droit Au Vélo.

Code Opération	Imputation Budgétaire	Libellé Opération	CP	Disponible	Proposition	Solde
C04-849A01	6568/93849	Actions de sécurité routière	43 000,00	43 000,00	25 000,00	18 000,00

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 25/06/2024.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY